



## **ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

### **SEANCE DU BUREAU DE TERRITOIRE DU MARDI 6 JUIN 2023**

#### **LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 6 juin à 14h30, les membres composant le bureau de territoire Grand Paris Seine Ouest, convoqués le mercredi 31 mai 2023, se sont réunis au siège de l'Etablissement Public Territorial sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'Etablissement Public Territorial.

Le nombre des membres du bureau en exercice est de huit.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Pierre-Christophe BAGUET, Président,  
M. André SANTINI, Vice-Président,  
M. Jean-Jacques GUILLET, Vice-Président,  
Mme Christiane BARODY-WEISS, Vice-Présidente,  
M. Denis LARGHERO, Vice-Président,  
M. Grégoire DE LA RONCIERE, Vice-Président,  
M. Bernard GAUDUCHEAU, Vice-président,  
Mme Aline DE MARCILLAC, Vice-Présidente.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme DE MARCILLAC est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau de territoire passe à l'examen des projets de délibérations.

### **I – ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO**

- 1) Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux par la commune de Meudon à l'établissement public territorial pour les activités du conservatoire à rayonnement départemental Marcel Dupré**

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de salles pour les activités du conservatoire à rayonnement départemental Marcel Dupré, au sein des bâtiments annexes du Potager du Dauphin, situés 15 rue Porto Riche à Meudon.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-Président en charge du patrimoine, à signer la convention ainsi que tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## **II – DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – MME BARODY-WEISS**

### **2) Attribution de subventions « Seine Ouest Rénov » pour des travaux de rénovation énergétique**

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

**ATTRIBUE** les aides suivantes pour l'isolation de toitures et l'installation d'équipements utilisant des énergies renouvelables dans le cadre du soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- 1 500,00 € à M. .... pour des travaux de rénovation énergétique au ... rue des Sorrières à Meudon ;
- 2 500,00 € à M. .... pour des travaux de rénovation énergétique au .... allée des Citeaux à Issy les Moulineaux ;
- 2 500,00 € à M. .... pour des travaux de rénovation énergétique au .... villa Jeanne à Vanves ;
- 2 000,00 € à Mme ..... pour des travaux de rénovation énergétique au .... rue des Mécardes à Meudon ;
- 2 500,00 € à Mme ..... pour des travaux de rénovation énergétique au ... allée Jean Nicot à Issy les Moulineaux.

**AUTORISE** le Président ou la Vice-présidente déléguée au développement durable et à l'environnement à signer tout document inhérent à la présente délibération.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

## **III- EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET**

### **3) Attribution d'aides financières à un syndicat des copropriétaires pour la réalisation de 4 études préalables à la réalisation de travaux dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC)**

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

**ATTRIBUE** des aides financières pour la réalisation d'études préalables dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés et désignée ci-après pour un montant total de **2 000 €**.

**DIT** que ces aides, conformément au règlement fixant les conditions d'attribution des aides territoriales, sont les suivantes :

- **2 000 €** au syndicat des copropriétaires du 14 rue du Docteur Vuillième à Meudon pour la réalisation d'une étude géotechnique avec sondages et pose de témoins, d'une inspection caméra des réseaux enterrés, d'un diagnostic amiante avant travaux et d'un constat de risque d'exposition au plomb.

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à l'équilibre social de l'habitat à signer tout document inhérent à la présente délibération.

**PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de l'établissement public territorial.

#### **IV- ESPACE PUBLIC – M. GAUDUCHEAU**

##### **4) Approbation de la modification n°2 au marché n°2021007 relatif à la fourniture de produits d'aménagement urbains**

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

**APPROUVE** la modification n°2 au marché de fourniture de produits d'aménagement urbains conclus avec la société ONDELIA, sise 26 bis, rue Cécille Dinant à Clamart (92140).

**AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer ladite modification n°2

**PRECISE** que la modification n°2 porte sur une augmentation temporaire d'une durée d'un an, à compter du 20 mars 2023, soit jusqu'au 19 mars 2024, des prix unitaires initiaux du bordereau des prix d'un taux de 1.24 (coefficient de de la première modification) x 1.08 (taux de révision contractuel de l'année).

A la date de fin du dispositif, c'est le bordereau initial des prix unitaires du marché (révisé) qui s'appliquera à nouveau. En cas de persistance de la crise au-delà du 19 mars 2024, les parties se rencontreront à nouveau pour rediscuter des conditions d'exécution du marché.

**PRECISE** que les montants minimum et maximum du marché ne sont pas modifiés.

**Fait et affiché à Meudon, le 7 juin 2023**

**Fait et mis en ligne, le 7 juin 2023**